

Direction Générale
Tél. 05.53.93.47.09
Affaire suivie par Dominique SEGALEN

Réf : DS/FL n° 2021.083

Marmande le 28 décembre 2021

Procès-verbal du conseil municipal du Lundi 13 décembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 27 Votants : 31

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 7 décembre 2021 s'est réuni le lundi 13 décembre 2021 à 20 heures 30, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, SORIN Christian, MILHAC Michel, REY- LE MEUR Noëlli, CARDOIT Patrick, VERDIER Françoise, PASCAL Alain, Adjoints. FIGUES Fatima, FEYRIT Jean-Claude, BOURBON Jean-Claude, DUBRANA Didier, LE BRIS Alain, BORDERIE Sophie, BOULITEAU Bernard, BLANCHARD Stéphane, MARTIN Dominique, GASSER Anne-Laure, CHASTAING Séverine, NOSMAS Karen, ROQUES Loréline, GUILBAUD Valérie, CALZAVARA Martine, BALLEREAU Marie-Catherine, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, PREVOT Jérémie, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : CARUHEL Maud, MARCHAND Emmanuelle, FIGUEIRA Muriel, FEYRIT Pierre, PORTMANN Pascal, BENQUET Daniel,

Pouvoirs : de CARUHEL Maud à NOSMAS Karen, de MARCHAND Emmanuelle à LE BRIS Alain, de FIGUEIRA Muriel à BLANCHARD Stéphane, de FEYRIT Pierre à FEYRIT Jean-Claude

Loréline ROQUES est désignée secrétaire de séance.

M. le MAIRE dispose de 4 pouvoirs de CARUHEL Maud à NOSMAS Karen, de MARCHAND Emmanuelle à LE BRIS Alain, de FIGUEIRA Muriel à BLANCHARD Stéphane, de FEYRIT Pierre à FEYRIT Jean-Claude

M. Le Maire revient sur la crise sanitaire. Le taux d'incidence est actuellement à 660. Il souligne que notre département est devant les Pyrénées Atlantiques.

Il rappelle le respect des gestes barrières. Il est important de faire preuve de vigilance.

Il précise que le prochain conseil municipal est programmé lundi prochain le 20 décembre.

Pourquoi un conseil municipal une semaine avant.

Il évoque trois raisons précises :

1. Il avait annoncé qu'un conseil municipal serait dédié à la présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes.
2. Le conseil municipal du 20 décembre est lourd avec beaucoup de dossiers.
3. Des sujets dans ce rapport concernant Val de Garonne Agglomération, sujets qui seront évoqués en conseil communautaire le jeudi 16 décembre.

M. Le Maire précise que ce rapport est tenu à la confidentialité jusqu'à sa présentation devant l'assemblée délibérante.

Il sera rendu public dès son vote.

Il explique que le conseil a été décalé à 20h30 compte tenu du conseil participatif qui se tenait juste avant.

La présentation du dossier se fera à trois voix : M. Le Maire, Madame Françoise Verdier, et Madame Karen Nosmas.

M. Le Maire remercie la Chambre régionale des comptes pour ce rapport très compréhensible.

Il avait annoncé en campagne qu'il demanderait un audit financier et s'y est tenu.

Son choix s'est porté vers la cour régionale des comptes dans un souci d'objectivité, d'impartialité et également de gratuité.

Il souligne la qualité du rapport.

La chambre régionale des comptes a inscrit à son programme 2020 (arrêté n° 2020-36 du 23 septembre 2020 portant modification du programme des travaux de contrôle de la chambre régionale des comptes de Nouvelle-Aquitaine), l'audit des finances de la ville de Marmande à la demande de son maire.

Ce contrôle est à présent terminé. Le rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de gestion de la commune de Marmande a été transmis aux deux ordonnateurs, l'actuel et l'ancien maire de la collectivité.

Comme indiqué dans le courrier de transmission, il doit être présenté au Conseil municipal. Il prendra dès lors un caractère public.

Il souligne que les captures d'écran présentées ce soir sont des extraits du rapport dont les membres du conseil ont été destinataires.

Il présente avec Mesdames Verdier et Nosmas les recommandations de la Chambre régionale. Des captures d'écran du rapport de la chambre régionale des comptes sont projetées à l'assemblée.

A la fin de la présentation, M. Le Maire remercie les agents et la Directrice du service des Finances et explique le déroulé avant la remise de ce rapport définitif.

Plusieurs entretiens se sont tenus.

Un rapport intermédiaire a été adressé à Val de Garonne Agglomération, à Monsieur Daniel Benquet et à lui-même.

Chacun disposait d'un délai de deux mois pour d'éventuelles remarques afin qu'elles y soient annexées.

M. Le Maire a reçu le rapport définitif mardi dernier. Il en a informé Madame Calzavara.

M. Calzavara remercie M. Le Maire d'avoir commandé ce rapport qu'elle qualifie de fort intéressant.

Elle regrette cependant l'absence de la page 3 du rapport dans cette présentation. Sur cette page, le rapport de la chambre mentionne que la situation financière de la commune fin 2020 est saine. Elle souligne que l'on ne retrouve pas dans ce rapport le reflet de la situation catastrophique présentée par M. Le Maire à son arrivée en responsabilité.

Elle revient sur les points de vigilance mentionnés dans le rapport et en prend acte.

Cependant, l'opposition a le sentiment que rien n'a été modifié dans les orientations politiques de la majorité afin de répondre à ces points de vigilance évoqués par la Chambre.

Elle souhaite savoir si M. Le Maire envisage de réunir cette même assemblée dans un an pour rendre compte de l'état financier de la commune, évoquer les actions mises en œuvre suite aux recommandations contenues dans le rapport (comme cela est évoqué en préambule).

Elle souligne à nouveau qu'elle regrette sincèrement l'absence à l'écran de la présentation de cette page 3 qui légitime l'action de la majorité de 2014 à 2020.

F. Verdier souligne que les différents ratios montrent une santé financière satisfaisante de la collectivité sur le seul budget principal de 2019.

Cependant, il est observé une tendance à la dégradation rapide qu'il convient de surveiller.

Elle précise qu'il y a effectivement des points positifs mais aussi des points de vigilance importants.

Elle rappelle qu'à leur arrivée la CAF était négative. La dégradation était à ce moment liée à ce phénomène.

M. Le Maire reprend la page 3 du rapport et souligne que malgré des progressions, un effet ciseaux se traduit entre les produits et les charges de fonctionnement.

Ce qui génère une diminution de la capacité d'auto-financement malgré le maintien de niveau d'endettement. L'accroissement de cet effet ciseaux se traduit par une CAF négative en 2019. Celle-ci se redresse néanmoins en 2020 à raison de 530 000 €, avec une baisse des frais financiers.

M. Le Maire souligne que le budget a été voté fin 2020 et que l'opposition avait tenté de faire en sorte qu'il ne puisse pas être voté.

M. Le Maire répond à M. Calzavara qu'il a un souvenir très précis du conseil municipal du 10 juillet 2020.

Il précise que la CAF s'est redressée suite aux renégociations des prêts.

Il revient également sur le one shot qui leur a permis de revenir à ce niveau-là.

Il ajoute qu'il respecte la loi et qu'il présentera un état.

Il précise que cela ne fera pas forcément l'objet d'un unique conseil municipal dédié.

Il explique que la chambre régionale des comptes parle toujours des situations antérieures.

Il précise qu'un certain nombre de recommandations avaient été respectées par la mandature précédente.

M. Le Maire précise qu'il ne pense pas que la situation financière de la commune soit aussi saine que cela au regard du rapport.

S. Francis souligne que l'opposition ne conteste absolument pas le fait que les documents présentés à l'écran soient des captures d'écran du rapport de la chambre.

Il précise que l'opposition n'a cependant pas disposé des lignes soulignées en bleu qui ont de l'importance aux yeux de la majorité.

Il revient sur un commentaire de Madame Verdier précisant que la pression fiscale en 2015 était trop importante. Le conseil municipal a procédé à une baisse des taux de 0.9 point sur le foncier bâti et de 2.64 points pour le foncier non bâti. Ceci est bien écrit dans le rapport de la chambre. Il souligne que par contre le commentaire de Madame Verdier, qui a ramené cela à une baisse des recettes de 200 000 € par an, n'est pas mentionné dans le rapport.

De même, le rapport précise qu'en 2014 le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal était de 121 %. Il est passé à 134 % en 2019.

S'il devait rajouter une chose dans ce rapport, il préciserait que cette augmentation de la pression fiscale sur les Marmandais est due à l'augmentation des taxes votées par le Conseil Départemental.

F. Verdier souligne qu'elle a voulu expliquer que c'est une perte de recettes fiscales mais elle aurait dû rajouter qu'il s'agissait d'un commentaire, d'un éclairage pédagogique.

S. Francis souligne que dans ce rapport on voit trois grandes parties :

1. Le constat sur l'environnement économique sociologique démographique de la commune (qui vient compléter l'Analyse des besoins sociaux)
2. Le suivi des recommandations faites lors du précédent rapport en 2016 à la précédente majorité.
3. Un certain nombre de recommandations qu'il appartiendra à la majorité actuelle de suivre (actions sur lesquelles l'opposition sera évidemment attentive lors de la rencontre de fin d'année).

Comme M. Calzavara, il regrette l'absence de la présentation de la page 3 du rapport qui souligne que la situation financière de la commune n'était pas mauvaise mais plutôt saine mais qu'effectivement il faut contrôler et surveiller.

Sur le plan des recettes, le rapport indique clairement que la commune dispose d'un levier fiscal très limité du fait de la faiblesse de l'indice de richesse de la population et du taux d'imposition déjà très élevé qui réduit les marges de manœuvre.

Ajouté à cela, la baisse des dotations de l'état et une démographie déclinante expliquent la difficulté à trouver des recettes.

Sur le plan des dépenses, la Chambre relève que de 2016 à 2018, ses recommandations ont été particulièrement bien suivies. Sur les deux dernières années une augmentation sensible de certaines dépenses (charges de personnel, gestion courante, le coût de la restauration, du ménage) a abimé ces agrégats.

L'opposition comprend bien que la conjonction de cette augmentation des dépenses durant les deux dernières années et cette stagnation des recettes se traduit par ce fameux effet ciseaux et cette CAF nette négative constatée en 2019.

Il souligne que la Chambre dit que cette CAF est redevenue positive en 2020 non pas du fait de l'action de la majorité mais plutôt de la baisse significative des frais financiers obtenue avec cette renégociation de prêts par l'ancienne adjointe aux Finances Madame Josette Jacquet.

L'opposition a extrait cinq agrégats qui se sont dégradés au cours des deux dernières années :

- **Le premier agrégat concerne l'accélération de la masse salariale** observée depuis 2019, et la revalorisation du régime indemnitaire des agents conjugués à la décision d'accorder un avancement automatique.

Comme l'a dit M. Le Maire, l'opposition considère que la collectivité n'a que trop faiblement profité de la mutualisation des compétences avec VGA ainsi que du transfert des compétences vers l'agglomération.

Considérant que le poste de Président de l'agglomération n'est pas aujourd'hui occupé par le maire de la ville, S. Francis pense que cela ne simplifiera peut-être pas le traitement de ces sujets.

Il interroge M. Le Maire.

Qu'a-t-il fait sur ces sujets de charges de personnel et de mutualisation depuis son arrivée et sa nomination au poste de vice-président au sein de l'agglomération.

L'opposition pense aussi que la hausse constatée et anticipée pourrait être compensée par l'effet naturel de la pyramide des âges, le non remplacement du personnel partant à la retraite, et ou par une gestion prévisionnelle des ressources humaines en favorisant par exemple la mobilité fonctionnelle plutôt que le recrutement externe.

Mais là aussi que ce soit en commission ou en conseil municipal, l'opposition ne mesure pas les actions de la majorité sur ces sujets depuis leur arrivée.

L'opposition souhaiterait un plan prévisionnel de gestion des ressources humaines, connaître au terme du mandat « l'atterrissage » en termes d'effectifs, identifier l'évolution des métiers afin de mettre en place une réelle gestion des emplois et des compétences, accompagner et former ainsi les agents et leur permettre d'appréhender les changements dans l'exercice de leur métier.

Eux, dans l'esprit de coopération de toutes les communes de l'agglomération, ils travailleraient avec l'agglomération pour favoriser et optimiser la mutualisation des ressources humaines. Ils mettraient tout en œuvre pour que la commune retrouve toute sa place et son poids ainsi que toutes les ressources auxquelles elle peut prétendre.

- **Le second agrégat concerne l'accroissement du volume des investissements.**

La ville de 2016 à 2019 a fortement augmenté ses investissements. Comme cela a été indiqué, cela ne met pas en péril les équilibres financiers de la ville car la capacité de désendettement reste bien en dessous du seuil d'alerte.

La capacité de désendettement s'est dégradée non pas par l'augmentation de l'encours mais pas la diminution de la CAF.

Il reprend deux observations faites par la chambre à leur compte.

La première précise que Certains investissements ont été réalisés par la commune (CESame par exemple) alors que VGA apparaît comme la collectivité qui aurait dû prendre en charge ces opérations du fait de son domaine de compétences notamment l'économie.

Sur ce sujet, l'opposition constate que depuis leur arrivée la majorité n'a opéré aucun changement.

La seconde observation soulevée par la Chambre concerne l'absence de plan pluriannuel d'investissements. Selon lui, cela empêche toute prévision sur les investissements et notamment leurs financements. Cela traduit également un manque de vision quant au devenir de la ville au terme du mandat.

Il précise que là aussi il s'agit d'une recommandation de la chambre. L'opposition attend donc l'action de la majorité sur ce point.

Sur ces deux sujets, l'opposition travaillerait avec l'agglomération pour respecter les compétences de chaque collectivité sans pour autant renoncer aux investissements qu'elle juge stratégiques pour la ville.

Elle planifierait les projets structurants d'investissements sur la durée du mandat afin de permettre à tous les Marmandais de voir, de mesurer et d'appréhender l'état de la ville (état qu'il transmettrait au terme du mandat).

Un PPI permettrait de planifier, programmer leurs financements.

- **Le troisième agrégat concerne les relations avec VGA.**

La chambre rappelle le nombre et la qualité des équipements communaux tant culturels que sportifs, à savoir le musée, le conservatoire, le théâtre, la qualité des stades, le boudrome.

En plus de cela, l'emplacement central géographique de la ville favorise l'utilisation de ces derniers par l'ensemble des habitants de VGA.

Il cite par exemple le conservatoire où 53 % des élèves sont de la commune.

L'idée d'un pacte financier de dotation de solidarité communautaire est évoquée depuis plusieurs années afin d'indemniser la commune pour l'utilisation de ces équipements par des usagers de l'agglomération.

A ce titre, la chambre estime à un million d'euros le montant que les villes de Tonneins et de Marmande auraient pu percevoir sur la période écoulée.

L'opposition ne voit pas à ce stade si M. Le Maire partage ce constat, s'il vise une meilleure défense des intérêts de la commune, s'il souhaite réparer cette forme d'injustice et si oui comment pense-t-il s'y prendre.

- **Le quatrième agrégat noté par l'opposition concerne la restauration scolaire et le nettoyage des bâtiments municipaux.**

S. Francis rappelle qu'à la rentrée 2018, la commune a généralisé sur l'ensemble des écoles l'externalisation complète des services de restauration.

Il souligne que ce contrat d'un an (2018-2019) est renouvelable tous les ans.

En janvier 2019, la commune a donné une partie des prestations du nettoyage des bâtiments communaux à des entreprises privées.

Ces tâches étaient réalisées jusqu'à maintenant en interne par des agents municipaux.

Malgré les départs à la retraite, les non renouvellements de contrats aidés, les fins de CDD, les mises à disposition vers les sociétés exploitantes, la chambre souligne qu'il reste 27 agents pour réaliser des missions qui ont partiellement ou totalement disparu car externalisées.

La chambre s'interroge également sur le coût de ce transfert, sur l'économie potentielle réalisée et sur l'éventuelle amélioration du service rendu.

L'opposition pense que le droit à l'expérimentation de l'externalisation est une bonne chose. Elle pense également que leurs élus en signant des marchés sur un an étaient dans cette même logique. Cependant l'expérimentation impose la mesure de l'efficacité, et donc la décision de pérennisation ou l'abandon.

Or, depuis l'arrivée de la majorité (il y a 18 mois), deux marchés se sont terminés. La majorité n'a pas statué sur les points précédemment cités.

- **Le cinquième agrégat concerne les subventions.**

La chambre souligne que la fin du dernier mandat s'est traduite par une hausse des subventions versées aux associations avec environ 2,3 millions d'euros versés par la commune à l'ensemble des associations qu'elles soient sportives, culturelles ou de droit public, CCAS et la CFP.

Cela représente 113 € par habitant. Le montant de cette subvention est généralement de 106 € pour la région et de 89 € pour des communes de même strate. L'opposition a fait un rapide calcul. De 89€ pour aller à 113€ cela représente 24€ par habitant, multiplié par 18 000 habitants le montant s'élève à une somme de 432 000 €.

Sur ce poste il n'est bien évidemment pas question pour l'opposition de revenir sur l'aide versée au monde associatif.

L'opposition pense que les modalités d'attribution doivent être revues afin de favoriser la pratique culturelle et sportive des marmandais.

En commission et ou en conseil municipal, l'opposition constate qu'il n'est nullement question de la part de la majorité de revoir ces modalités de calcul et d'attribution.

Il juge que la qualité de ce rapport est indéniable tout comme l'analyse des besoins sociaux. Il pense que ce rapport doit mettre un terme une bonne fois pour toutes aux critiques et fantasmes de la majorité concernant la santé financière de la ville. Il doit servir aux décisions et aux orientations que la majorité souhaite donner à sa politique et ne doit plus être une excuse à l'immobilisme observé depuis quelques mois.

Sur les cinq sujets abordés, S. Francis souligne que l'opposition a fait des ébauches de solutions et qu'elle restera à la disposition et aux côtés de la majorité pour les accompagner et évoquer leurs mises en œuvre.

M. Le Maire note que M. Francis leur reproche de ne pas avoir fait en dix huit mois ce que l'équipe précédente n'a pas fait en cinq ans.

K. Nosmas est assez surprise quant aux remarques de S. Francis.

Concernant CESame, elle souligne que M. Benquet l'ancien maire leur avait demandé de ne pas abandonner le projet.

Elle explique que la question de positionnement se pose et une étude économique est actuellement menée. Elle avait évoqué ce sujet en commission. Elle souligne un pilotage rigoureux concernant ce projet. Elle rappelle qu'en janvier 2020, un prêt avait été contracté en force pour CESame. Elle partage l'avis de S. Francis. Il s'agit effectivement d'un projet très lourd. L'étude dira prochainement si cela relève de la compétence de Val de Garonne Agglomération. Elle précise qu'il faudra surtout leur poser la question de savoir si l'agglomération veut abonder en ce sens.

F. Verdier répond concernant la partie ressources humaines.

Elle souligne que la chambre considère qu'il y a un début de mise en œuvre. Rien n'est complètement fait mais elle précise que la majorité y travaille.

Concernant les investissements, le PPI de même que les APCP sont en cours. Elle souligne que cela a été évoqué en commission, APCP Clémenceau et APCP Espiet.

A.L. Gasser intervient sur les ressources humaines. Elle souligne que la majorité porte les conséquences du turn over de la précédente mandature. Cela a contribué à des difficultés notables dans la gestion des services et dans la visibilité pour les agents.

Elle souligne que cette modalité de donner des promotions un peu « comme on offre des cadeaux » juste avant les élections peut les amener à s'interroger.

Elle précise que cette décision est une catastrophe en termes de gestion du personnel. Le redressement va se faire sur du long terme car on ne s'amuse pas à « balader » les agents municipaux comme des pions. Elle juge qu'il est essentiel d'avoir du respect pour leur travail. Elle souligne que pendant des années les agents ont subi la désorganisation de l'administration.

Elle explique que la majorité souhaite faire les choses avec mesure, pas à pas, pour respecter le travail des agents et leur bien-être au travail.

C. Cillières partage complètement les remarques d'A.L Gasser.

Il explique qu'un organigramme cible a été établi de manière à placer les bonnes compétences aux bons endroits. Cela ne se fait pas en un claquement de doigts. Ils le font en douceur en respectant le travail des agents.

Concernant les avantages en nature, les subventions aux associations, il invite S. Francis à relire la page 26 qui met tout cela en évidence.

P. Cardoit revient sur le sujet de la restauration scolaire et de l'entretien dans les écoles.

Le système d'externalisation des services a été décidé au cours du mandat précédent. On ne sait pas trop par qui.

Il souligne qu'aujourd'hui un premier marché s'est terminé avec un prestataire qui ne donnait pas satisfaction au profit d'une nouvelle entreprise.

Aujourd'hui, la collectivité ne dispose plus des agents nécessaires. Il faudrait recruter et alourdir le 012, ou il faut essayer de mieux borner l'intervention proposée par le prestataire.

Tous les ans, ils essaient d'améliorer le service.

Il souligne qu'ils ont perdu en qualité de service public.

Un nouvel audit sera fait en fin d'année. Il précise que la majorité travaille à remettre ce service en ordre de fonctionnement. Cela prend du temps. Il n'y a plus de personnel disponible. Il explique qu'il n'est pas possible de reprendre la main du jour au lendemain car la collectivité ne dispose plus du personnel. Le personnel a été affecté dans d'autres services. La moitié est partie à la retraite. La collectivité ne dispose donc plus de ces compétences-là. Par rapport à la restauration scolaire, il ne sait pas si aujourd'hui la collectivité dispose des moyens pour faire autrement.

Une réflexion va être lancée par rapport à leurs aspirations, permettant également de voir la faisabilité en termes de coût.

Il précise que la réalisation d'une cuisine centrale représente un budget conséquent. Il rappelle qu'actuellement les finances de la collectivité ne sont pas suffisamment saines.

Lors du précédent mandat, le service de restauration scolaire, anciennement assuré par des agents de la collectivité, a également été externalisé.

Aujourd'hui il donne satisfaction.

Selon lui, un des avantages de l'externalisation est le remplacement immédiat des agents en cas d'arrêts maladies. Ce n'est plus à la charge de la collectivité.

Les arrêts maladies représentent 8 à 10 % en charge de personnel.

Il s'agit là tout de même d'une économie que la chambre n'a pas évaluée.

Il explique que pour assurer l'entretien des bâtiments il faudrait une quinzaine de personnes.

Autrefois, il s'agissait d'un service communal. Les anciennes partaient à la retraite. Elles formaient les nouvelles avant de passer le relai.

Il réprecise que ce n'est pas possible de tout changer du jour au lendemain.

M. Calzavara intervient, elle n'autorise pas Madame Gasser à mettre en doute leur considération et le respect qu'ils ont eu envers les agents pendant leur mandature.

A-L. Gasser précise qu'elle ne remettait pas cela en doute.

V. Pérali ne comprend pas en quoi valoriser les agents met du désordre dans leur travail.

Par rapport à l'externalisation, elle reprend le rapport. Elle précise que la chambre souligne que 27 agents sont disponibles pour réaliser des missions. Elle interroge P. Cardoit. Il parle de 15 agents nécessaires pour l'entretien, sur les 27 agents disponibles n'y aurait-il pas quelque chose à faire ?

P. Cardoit explique que la collectivité disposait de 27 agents au moment de l'externalisation. Aujourd'hui, ils n'y sont plus.

V. Pérali demande si les 27 agents ont disparu en totalité.

P. Cardoit précise que les mêmes agents étaient affectés à la fois sur la restauration et l'entretien à mi-temps. Il ne faut donc pas les compter deux fois.

Il explique qu'au moment de l'externalisation, il restait une douzaine d'agents. Ces personnes ont été affectées au service d'entretien général, aux entretiens des espaces sportifs et autre. Certains travaillent encore un peu sur les écoles.

Il précise que le marché est limité uniquement aux écoles élémentaires. Le personnel des maternelles assure l'entretien de l'école dans laquelle il travaille.

Il souligne qu'il n'y a jamais eu 27 personnes qui travaillent sur les écoles.

Certaines personnes sont parties à la retraite, d'autres ont bénéficié de reclassement.

A-L Gasser souligne à V.Pérali qu'il ne s'agit pas d'augmentation pour le personnel mais de changement de grade. Elle précise que les agents de la fonction publique ne se gèrent pas comme on gère des personnes dans un cabinet de kinésithérapie ou dans un club de basket.

Elle explique qu'il y a des règles dans la fonction publique et notamment des taux de promotion par année. Là, ce taux de promotion exceptionnellement élevé grève le taux de promotions des années suivantes. Une forte masse d'agents a été promue. Les charges de la collectivité augmentent par conséquent pour l'ensemble de la carrière des agents.

Elle précise que les promotions possibles sur les années suivantes sont réduites « à peau de chagrin ».

Ce qui fait que les agents non promus en 2019 se retrouvent avec des perspectives de promotion quasi inexistantes sur les années à venir.

En termes de gestion des ressources humaines, de valorisation des agents, cela a un impact catastrophique sur la politique de pilotage des services, des ressources humaines.

Il n'y a plus de levier de promotion pour les années à venir.

Elle souligne que c'est en cela que la situation est très négative, très contre-productive pour la collectivité.

M. Le Maire pense que S. Francis était dans le public en février 2020 quand J. Jacquet a fait état des finances de la collectivité.

Il rappelle qu'il y a 4 ratios indicateurs de l'état des finances. Son équipe et lui se battent pour retrouver des ratios qui passent au vert.

Concernant l'augmentation de l'impôt, il précise à S. Francis que cela ne vient pas du département mais bien de la collectivité. Il reprend le passage du rapport de la chambre.

Il pense que S. Francis est nostalgique des époques de cumul de mandat où le président de l'agglomération était le maire de la ville centre.

M. Le Maire pense qu'il parle aujourd'hui plus souvent avec le Président de Val de Garonne Agglomération que son prédécesseur ne le faisait.

Leurs discussions ont commencé depuis longtemps.

Il souligne qu'il est discret et qu'il recherche avant tout l'efficacité.

Concernant CESame, la majorité a constaté dès son arrivée que ce dossier était vide.

Le chemin parcouru est dense. Il remercie les élus référents et la chef de projet en charge du dossier. Il le dit ce projet est toujours « un boulet » mais ils reprennent pied et avancent petit à petit.

Il précise que la CAF nette a été redressée avec la renégociation des prêts, un one shot et les différentes décisions prises à leur arrivée. Il remercie d'ailleurs tous les services pour leur collaboration.

Le PPI existait mais ne servait pas.

Il explique que la dotation de solidarité communautaire concerne les quartiers prioritaires politique de la ville.

Concernant les perspectives, M. Le Maire souligne que la collectivité dispose à ce jour de deux documents importants à savoir l'analyse des besoins sociaux et le rapport de la chambre régionale des comptes et le projet de mandat.

Ces perspectives semblent inviter la collectivité à contrôler la masse salariale, à travailler sur les recettes.

M. Le Maire précise qu'actuellement il travaille sur les fonds de concours avec le Président de Val de Garonne Agglomération.

Il annonce que ce soir, avec ce rapport, les choses sont dites et posées.

Tous les Marmandais et Marmandaises sont objectivement informés de la situation. Le rapport de la chambre sera rendu public après le vote de la délibération.

Il retient que la CRC parle des maires sous le terme d'ordonnateurs. Selon lui, ce rapport montre bien que son prédécesseur a agi en désordonnateur de la ville.

Depuis 2017, une forte dégradation est observée. Tout est incontestablement parti « à vau-l'eau », avec un paroxysme en 2019. Et pourtant, dieu sait que M. Benquet se targuait d'avoir revu complètement et restructuré le budget. Ce qui permettait selon lui de financer les investissements. En fait, M. Le Maire souligne que M. Benquet a plutôt déstructuré le budget. Et ce désordonnement la majorité le retrouve partout sur les recettes.

Concernant la fiscalité, la baisse de 2015, (dont M. Le Maire rappelle qu'elle est purement électoraliste), n'a provoqué aucun effet d'attractivité pour la collectivité.

Il précise que l'annonce avait été faite au lendemain du second tour des élections cantonales où les adjoints de M. Benquet n'étaient pas en bonne position.

Pour M. Le Maire, il aurait fallu que cette baisse du bâti foncier ait un impact. Il reproche à son prédécesseur de ne pas avoir tenu compte de la baisse des recettes dans les dépenses.

Cela représente une perte de 200 000 € par an pour un niveau d'attractivité zéro. Il n'est pas contre une baisse des impôts mais il faut un impact derrière, que ce soit attractif.

Pour le stationnement de la zone bleue, M. Le Maire y était favorable. Cela représente une heure et demie de stationnement gratuit durant laquelle les usagers peuvent faire leurs courses. Cependant, cela ampute les recettes de 150 000 € par an. De même le parking souterrain reste avec son déficit. Il souligne que c'est un choix politique et qu'il faut l'assumer et en tenir compte dans le budget.

Il rappelle que juste avant cette prise de décision, il y avait eu l'achat des horodateurs, horodateurs qui n'ont pas été utilisés.

Il revient sur le SPANC, dont le budget a été transféré à l'agglomération. Il se souvient qu'il avait, ici même, dans cette assemblée, demandé à son prédécesseur si l'on ne pouvait pas garder l'excédent du spanc, pour éventuellement attribuer une aide aux administrés souhaitant remettre aux normes un assainissement non collectif en mauvais état.

Il souligne qu'il restait au moment du transfert la somme de 220 000 €. Tout cela a été transféré à l'agglomération. Quand il a posé la question à son prédécesseur, on lui a répondu que c'était obligatoire.

Mais en fait, cela n'est pas du tout obligatoire. M. Le Maire a fait en sorte de récupérer cette somme et l'inclure dans le budget principal.

Il le rappelle, cette somme-là a permis à la CAF d'être positive.

Il ne sait pas pourquoi son prédécesseur a abandonné cette recette.

Il évoque la dotation de solidarité communautaire. Cette recette aurait dû arriver à la ville de Marmande. Pourquoi à l'époque, le maire de Marmande n'en a pas parlé au Président de VGA ?

Il souligne que c'est une dépense obligatoire. Et en ce sens, il explique que tous les budgets de Val de Garonne Agglomération votés depuis 2016 sont illégaux y compris celui de cette année.

Il explique que si l'on fait le total, de nombreuses recettes ont été abandonnées par son prédécesseur.

La gestion de M. Benquet a privé Marmande de recettes sans pour autant améliorer son attractivité, et une évolution de la démographie.

La chambre montre qu'avec un potentiel fiscal inférieur à la strate de mobilisation, la pression des prélèvements a augmenté durant la période.

La pression fiscale s'est accélérée entre 2014 et 2019. La ville finit avec une CAF négative en 2019.

La Chambre parle d'aucune marge de manœuvre possible sur la fiscalité. Il faut donc chercher les recettes ailleurs.

C'est en fait à partir de 2017 que l'on peut considérer qu'il n'y a plus eu de pilote dans l'avion concernant les décisions prises, la restauration scolaire, les charges de personnel entre autres, un manque de suivi. Elle parle d'absence d'étude préalable de coûts et de la difficulté à obtenir des données chiffrées. Elle montre l'impréparation de la commune au moment de la prise de décision et l'insuffisance du suivi après la mise en œuvre des nouveaux modes de gestion.

M. Le Maire rappelle le débat concernant la fameuse balayeuse qui n'a en fait pas entraîné une baisse du 012 comme annoncé.

Les subventions aux associations ont augmenté avec des attributions exceptionnelles plus fréquentes. Avec une telle logique, il faut selon M. Le Maire, tenir compte aussi des pertes de recettes dont il a précédemment parlé. Il redonne les chiffres avancés par F. Verdier concernant les subventions, soit 113 € par habitant pour la collectivité et 89 € par habitant pour la strate.

Il rappelle que les subventions sportives par exemple représentent 45€ par habitant pour la collectivité.

Il ajoute que la conséquence d'avancement de grade systématique des agents coûte cher. Le ratio des collectivités territoriales est en dessous de celui de la collectivité.

Il cite l'exemple de la propreté où il n'y a plus que neuf agents. Il aimerait renforcer ce service mais cela générerait une augmentation du 012.

En 2019, le point positif concernant la dette est la renégociation des cinq emprunts. Il salue une fois de plus le travail de la direction des Finances.

Une dérive préoccupante est celle de la capacité de désendettement.

Le résultat de la capacité d'autofinancement est la non gestion des recettes et des dépenses. Ce qui a eu pour conséquence une CAF négative alors qu'elle était d'un million en 2014 à l'arrivée de son prédécesseur.

Il explique qu'elle a été rendue positive grâce à la renégociation des emprunts, à la reprise des excédents sur l'investissement.

Il se souvient de la phrase de M. Benquet en 2019 qui disait avoir triplé le budget d'investissements en baissant la fiscalité.

La chambre décrit une forte ambition d'investissements qu'il convient de renforcer par un pilotage adéquat.

Il ne revient pas sur les équipements largement utilisés par des populations extérieures, sur l'absence de pacte financier, sur la mutualisation où Marmande ne se retrouve pas.

Il souligne que depuis la nouvelle gouvernance, VGA et la ville avancent avec des constats partagés durant des comités de directions mutualisés riches en échanges. Il veut ici remercier le Président de Val de Garonne Agglomération et Madame la Directrice Générale des services de VGA.

Il parle enfin d'un intérêt communautaire de consistance.

Il souligne que Marmande pâtit de l'absence de pacte de solidarité.

Il dispose maintenant de documents importants pour travailler efficacement dans les années à venir.

La majorité doit apporter des réponses à ce rapport de la Chambre et comme l'a dit S. Francis également à l'analyse des besoins sociaux. Il n'oublie pas leur projet de mandat issu de leur programme électoral.

Ces perspectives semblent inviter la commune à avancer tout à la fois sur le taux d'évolution de sa masse salariale, l'optimisation de ses dépenses de fonctionnement en recherchant des marges de manœuvre dans la péréquation intercommunale.

La situation est telle que le redressement des finances ne pourra se faire qu'en activant tous les leviers et ce dès 2022. La majorité a déjà commencé et devra travailler sur les recettes.

Il veut souligner ici la qualité des échanges avec le président de Val de Garonne Agglomération Jacques Biliric.

Il n'y a pas eu de favoritisme de sa part pour la ville de Marmande mais de la lucidité sur la réalité de la situation. Il explique qu'il faudra aller plus loin dans les discussions sur la refonte de ce pacte financier et ce dès 2022 pour prendre en compte les charges de centralité. La majorité travaille également sur les différents tarifs de la municipalité (toujours à la recherche de recettes), sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement, et sur le pilotage de la masse salariale, le contrôle des charges à caractère général et l'arrêt de la dérive des subventions. Il explique qu'il faudra aller plus loin en intégrant le poids de la centralité. Les différents tarifs de notre collectivité seront étudiés afin d'intégrer le poids de la fiscalité.

Il précise qu'ils ne réussiront que par la maîtrise des dépenses, que si les efforts sont partagés y compris par leurs partenaires.

M. Le Maire souligne qu'il est important de stopper la dérive des subventions. Tout cela dans un souci de maîtrise des dépenses. De plus, il précise que les investissements sont indispensables car ils préparent l'avenir. Néanmoins, ils doivent être pilotés. Un PPI efficace doit être mis en place et suivi. C'est dans ce sens, qu'il a refusé d'engager la collectivité dans le projet des Nouvelles Galeries. Il a préféré opter pour le projet privé qui se financera seul. Les 124 000 € d'aide de l'Etat pour la ville ne sont pas perdus puisqu'ils viennent de rendre réalisable le projet Habitayls (projets de logement sur l'ancien conservatoire).

M. Le Maire explique que les investissements seront lourds pour la place Clémenceau et les boulevards. Il faut selon lui avoir une gestion dynamique de leurs actifs patrimoniaux. Il cite en exemple la vente de l'ilôt des Capucins.

M. Le Maire souligne qu'à la différence de son prédécesseur, dont il regrette l'absence ce soir, il souhaite anticiper, planifier par la mise en place d'un vrai PPI réaliste, soutenable et suivi par l'examen des conséquences tant financières que sur le personnel.

Il y a 18 mois, il a hérité avec ses collègues d'une situation qu'il savait dégradée mais il ne pensait pas que cela était à ce point. Mais il fera face avec son équipe.

La situation actuelle est le fruit d'une absence de gestion.

Il souligne que Monsieur Daniel Benquet a fait des choix par impulsivité pour ne pas dire par caprices.

La plage de Coussan et l'achat d'horodateurs sont des exemples emblématiques.

La mission que les Marmandais lui ont confiée est de mettre de l'ordre. C'est ce à quoi il s'attache depuis juillet 2020 avec ses colistiers et colistières. Il l'a fait avec la direction de l'administration en revoyant l'organigramme, en travaillant sur une adéquation grade et fonction.

Ils ont commencé par les finances mais il reste cependant beaucoup à faire.

Les investissements nécessiteront une attention particulière ainsi que les réponses aux besoins sociaux. Il précise que rien ne pourra se bâtir pour l'avenir de Marmande sans une remise en ordre à tous les niveaux.

Le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de gestion de la commune de Marmande.

Votants : 31 - Abstention : 00 Exprimés : 31 - Contre : 00 - Pour : 31 - Dossier adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, M. le MAIRE lève la séance à 23 heures 00.

Le Secrétaire de séance,
Loréline ROQUES



Le Maire de Marmande,
Joël HOCQUELET

